

# Association du cycle d'orientation de la \_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_ Sarine-Campagne et du Haut-Lac-français

## PROCES-VERBAL

### DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT LAC FRANÇAIS DU MERCREDI 3 DECEMBRE 2014, A 17 HEURES 30, A L'INSTITUT AGRICOLE DE GRANGENEUVE

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Carl-Alex RIDORE**, préfet de la Sarine, président de l'Association.

Le procès-verbal est tenu par Mme **Angelika GREIM**, collaboratrice administrative au CO de Péroilles.

#### **Comité de direction :**

**Mmes, MM.**

**Caroline DENERVAUD**, conseillère communale, pour la Commune de Villars-sur-Glâne,

**Bernard ELTSCHINGER**, syndic, pour la Commune de Farvagny,

**Clément LOPEZ-POLO**, membre APECOSO, pour les parents d'élèves

**Suzanne MOREL**, conseillère communale de Prez-vers-Noréaz, pour les Communes de Sarine Ouest,

**Anne-Elisabeth NOBS**, conseillère communale de Corminboeuf, pour les Communes de la Région de la Ceinture,

**Benoît PILLER**, syndic, pour la Commune d'Avry,

**Sandrine PYTHON**, de la FAPAF, pour les parents d'élèves,

**Carl-Alex RIDORE**, préfet du district de la Sarine, président de l'Association,

**Françoise SAVARY**, conseillère communale, pour la Commune de Marly,

**Adrien De Steiger**, syndic d'Autafond, pour les Communes de Sarine Nord,

**Brigitte VEZ**, conseillère communale de Corpataux-Magnedens, pour les Communes de la région du Gibloux,

**Pierre-Alain WOLHAUSER**, conseiller communal d'Arconciel, pour les Communes de la région de Marly,

**Laurence ZIZZA**, conseillère communale, de Misery-Courtion, pour les Communes du Haut Lac,

**Antoinette DE WECK**, conseillère communale, pour la Ville de Fribourg,

**Hassan BUGNARD**, directeur de l'Ecole du CO de Marly,

**Jacques DESCLOUX**, directeur de l'Ecole du CO de Péroilles,

**Stéphane FAVRE**, directeur de l'Ecole du CO du Gibloux,

**Yvan GIRARD**, directeur de l'Ecole du CO de Sarine Ouest,

**Frédéric REPOND**, administrateur de l'Association

#### **Excusé-e-s : Mmes, MM.**

**Daniel LEHMANN**, préfet du district du Lac,

**Claudine Perroud**, inspectrice

**Anne-Catherine PHARISA**, représentante des maîtres,

---

**Communes présentes :** 34 sur 39

**Communes excusées :** Autafond, Ependes, Hauterive, Pierrafortscha

*(Liste nominative des présences et excusées à disposition au secrétariat de l'Association)*

---

**Nombre de voix  
représentées / sur**

**182 / 286**

Délégués et conseillers présents: 55

Comité 19

Autres participants et invités 8

Total des personnes présentes 82

dont 55 avec voix délibérative + celle du Président

18 avec voix consultative.

**ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION  
DU MERCREDI 3 DECEMBRE 2014, A 17 HEURES 30,  
A L'INSTITUT AGRICOLE DE GRANGENEUVE**

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Carl-Alex RIDORE**, préfet de la Sarine, président de l'Association.

Le procès-verbal est tenu par Mme Angelika **GREIM**, collaboratrice administrative au CO de Péroilles.

\*\*\*\*\*

**M. le Président ouvre l'Assemblée** en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes à l'Institut agricole de Grangeneuve.

**M. Le Président** salue également la représentante de la presse locale ainsi que les invités, à savoir **M. Thierry Portmann**, responsable informatique des quatre écoles de l'Association, **Monsieur Jean-Luc Schueler**, « chef infrastructures » et **Mme Antoinette de Weck**, conseillère communale, pour la Ville de Fribourg (qui nous quittera après le point 3 de l'ordre du jour).

Les Communes ont été convoquées par courrier prioritaire du 10 novembre 2014 ainsi que par annonce dans la Feuille officielle du 14 novembre 2014, comme exigé par la Loi sur l'information.

**L'ordre du jour** proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 21 mai 2014
2. Informations du Comité
3. Relations avec la Ville de Fribourg : renouvellement de la convention
4. Budgets 2015 :
  - 4.1. Présentation générale
  - 4.2. Budget de fonctionnement
  - 4.3. Budget des investissements
    - 4.3.1. Home du Gibloux et CO : centrale de chauffage à bois
    - 4.3.2. CO de Marly : aménagement d'un préau & couvert deux-roues
    - 4.3.3. autres investissements courants
  - 4.4. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements
5. Plan financier 2015 - 2019
6. Organe de révision des comptes
7. Election statutaire complémentaire
  - représentants des maîtres au Comité de direction (art. 13 al. 3 des statuts)
8. Divers

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée. **M. le Président** précise qu'aucune lecture exhaustive de la liste nominative des excusé-e-s ne sera faite ; cette liste comprenant également les présences est à disposition au secrétariat de l'Association.

**M. le Président demande aux intervenants de parler à voix haute et de décliner leur prénom, nom et celui de la Commune qu'ils représentent et prie** les délégués de remplir la liste des présences et, à la fin de l'Assemblée, de laisser les cartes de vote sur la table. **M. le Président** salue également **M. Maillard**, du bureau BESM en lien avec le point 4.3.1 de l'ordre du jour et **M. Monnerat**, du bureau Leteltin et Monnerat, s'agissant du point 4.3.3 de l'ordre du jour.

**Délégués et nombre de voix :**

Selon les statuts, chaque commune a droit à un délégué au moins qui dispose d'une voix au minimum.

- **le nombre de voix par bulletin correspond au plus grand multiple possible** (total des voix disponibles par commune divisé par le nombre de délégués de la commune).
- **En cas d'absence d'un ou plusieurs délégués, le nombre de voix maximale par commune ne sera dès lors pas atteignable.**

**Sont désigné-e-s en qualité de scurateurs-trice : Mme Pauline de Chambrier**, conseillère communale de Neyruz, **M. Didier Steiner**, syndic de la commune de Treyvaux et **M. Bruno Hayoz**, conseiller communal de Grolley, que **M. le Président** remercie.

Aucune remarque ni objection n'étant formulées quant à l'ordre du jour proposé et au mode de convocation pratiqué, **M. le Président déclare l'Assemblée valablement constituée.**

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 21 MAI 2014**

Le procès-verbal est adopté avec les remerciements d'usage à son auteure, **Mme Angelika Greim.**

## **2. INFORMATIONS DU COMITE**

### **2.1. Directeur du CO de Gibloux : M. Pierre Kolly dès le 01.01.2014**

Suite à la nomination de M. Stéphane Favre à la tête de l'Institut St-Joseph, nous avons le plaisir de porter à votre connaissance la désignation de M. Pierre Kolly en qualité de directeur du CO du Gibloux, dont **M. le Président** excuse l'absence. Actuellement directeur *ad interim* du CO de la Glâne, **Monsieur Kolly** prendra ses nouvelles fonctions au 1er janvier 2015, selon des modalités en cours de discussion, ceci afin d'assurer une transition sereine et efficace tant à Romont qu'à Farvagny.

### **2.2. Dénonciation du 8 mai 2014 : courriels adressés aux communes**

**M. le Président** souhaite apporter quelques informations après avoir fait un rapide historique de la situation ; celle-ci a contraint le comité à mener de conséquentes introspections de manière à vérifier les différents éléments accusateurs qui ont été amenés, pour y apporter des réponses.

Sans vouloir rentrer dans les détails, **M. le Président** explique que le Ministère public a décidé le 12 août dernier une non entrée en matière par rapport à la dénonciation qui a été faite. Du côté de la Direction de l'Instruction publique de la culture et du sport (DICS), aucun problème en lien avec l'introduction de la nouvelle Loi scolaire n'est à relever. **M. le Président** ajoute en outre que d'entente avec la DICS, l'Association attendra l'entrée en vigueur de cette nouvelle Loi scolaire pour procéder au renouvellement de son règlement scolaire.

D'autre part, un courrier de l'ECAS du 9 octobre 2014 stipulait que sur la base de leurs vérifications sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2013, les salaires de toutes les personnes soumises à l'AVS ont été déclarés correctement pour les CO du Gibloux, de Pérolles et de Sarine Ouest. S'agissant du CO de Marly, la décision de cotisations arriérées se monte à Fr. 1453.45 pour 2011 (3 cas) et Fr. 56.05 pour 2012 (1 cas). Pour l'Association, une cotisation arriérée pour un montant de Fr. 61.95 pour l'année 2010.

Le Service cantonal des contributions n'a rien relevé de son côté au sujet des remboursements des frais selon leur courrier du 14 novembre 2014.

**M. le Président** constate que suite au retour des différentes instances concernées, l'affaire semble réglée. Ne manque encore que le retour formel du Préfet suppléant qui devrait tomber ces prochains jours. **M. le Président** ne manquera pas d'en informer les délégués.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

### **2.3. Prochain Assemblée des délégués**

**La prochaine Assemblée de délégués a d'ores et déjà été fixée au mercredi 20 mai 2015 à 17h30. Le lieu reste à définir.**

## **3. RELATIONS AVEC LA VILLE DE FRIBOURG :**

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DU 30.06.2012**

**M. le Président** rappelle brièvement les faits : en date du 22 septembre 1992, les parties ont signé une convention réglant les questions relatives à la fréquentation des écoles du CO de la Ville de Fribourg par les élèves de l'Association et à celle de l'école du CO de Pérolles par les élèves de la Ville. Cette convention a été adaptée et prolongée à différentes reprises. Entrée en vigueur le 1er janvier 2012 pour une durée de trois ans, la dernière convention arrivera à échéance le 31 décembre 2014.

**M. le Président** invite les délégués à se référer au message qui leur a été adressé et en résume le contenu.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

**M. le Président** procède à la lecture de la convention article par article.

**La parole est donnée après chaque article, elle n'est pas demandée.**

**M. le Président** laisse la parole à **Mme De Weck** qui remercie le comité pour l'esprit très positif qui règne sur les relations entre l'Association et la Ville de Fribourg, et qui ose espérer que cet état d'esprit sera toujours présent lors des discussions pour la prochaine convention, soit après la rentrée scolaire dans les nouveaux locaux de la DOSF. Concernant la DOSF, les travaux avancent bien, le budget est respecté, aucune surprise n'est à relever jusqu'à maintenant. Les enfants de langue allemande pourront ainsi bénéficier d'un superbe CO. Cette première partie réalisée permettra ensuite aux enfants francophones de bénéficier d'un CO rénové, à savoir le CO de Jolimont. Afin de pallier à l'augmentation de la population, il est en l'état envisagé d'installer des pavillons en bois et verre éventuellement au CO du Belluard, qui seront remplacés par des constructions dans l'avenir. L'intérêt des enfants est réellement pris en compte.

**M. le Président** remercie **Mme de Weck** ainsi que la Ville de Fribourg pour ces excellentes relations entretenues de part et d'autre et relève la compréhension mutuelle pour le bien non seulement des finances de chacun mais aussi pour l'ensemble de nos élèves.

Constatant qu'aucune autre remarque n'est à faire, **M. le Président**, au nom du comité de direction, propose à l'Assemblée des délégués d'adopter le projet de convention qui lui est soumis et l'invite à passer au vote.

**L'Assemblée adopte la nouvelle convention présentée à l'unanimité. M. le Président** en remercie les délégués.

## **4. ANALYSES DU BUDGET 2015**

### **4.1. Présentation générale**

**M. le Président** relate que le budget de fonctionnement de l'année civile 2015 s'élève à un **montant total à la charge des Communes de Fr. 20'304'000**, ce qui représente une **différence de - Fr. 283'150 ou -1.4%** par rapport au budget 2014 (Fr. 20'587'150).

Le budget 2015 de l'Association tient compte des perspectives financières de l'Etat, en particulier des **mesures structurelles et d'économies relatives au personnel**. Sur le plan de la masse salariale, notre participation aux charges salariales des enseignants (Fr. 7'095'000), de même que les traitements du personnel administratif de conciergerie et de l'informatique, sont notamment influencés par la mesure consistant à n'accorder le palier annuel qu'au 1er juillet 2015.

A la rentrée scolaire 2014 - 2015, le nombre d'élèves de l'Association fréquentant les écoles du cycle d'orientation s'élève à 2'702, alors qu'il était de 2'788 à la rentrée 2013 - 2014. Au final, l'Association compte 86 élèves de moins qu'à la rentrée 2013 - 2014.

En outre, 1'853 élèves de l'Association fréquentent les quatre Ecoles de l'Association et 849 élèves de nos Communes sont accueillis dans les trois Ecoles de la Ville de Fribourg.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

### **4.2. Budget de fonctionnement**

#### **4.2.1. Budget général de l'Association**

**M. le Président** procède à la lecture des documents :

#### **4.2.2. CO du Gibloux (pages 10 – 12)**

Le budget 2015 se solde par un excédent de charges de Fr. 3'042'800, soit Fr. 177'550 de moins que le budget 2014 ou - 5.5%.

VARIATION DU NOMBRE D'ELEVES : - 11 élèves

VARIATION DU NOMBRE DE CLASSES (RENTREE EN 08.2014) : - 1 classe

**M. le Président** procède à l'examen des comptes détaillés page par page.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

#### 4.2.3. CO de Marly (pages 13 – 15)

Le budget 2015 se solde par un excédent de charges de Fr. 3'853'400, soit Fr. 35'350 de plus que le budget 2014 ou + 0.9%.

VARIATION DU NOMBRE D'ELEVES :	- 16 élèves
VARIATION DU NOMBRE DE CLASSES (RENTREE EN 08.2014) :	+ 1 classe

**M. le Président** procède à l'examen des comptes détaillés page par page.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

#### 4.2.4. CO de Pérolles (pages 16 – 18)

Le budget 2015 se solde par un excédent de charges de Fr. 2'893'800, soit Fr. 107'100 de plus que le budget 2014 ou + 3.8 %.

VARIATION DU NOMBRE D'ELEVES DE L'ASSOCIATION :	- 5 élèves
VARIATION DU NOMBRE D'ELEVES DE LA VILLE:	- 13 élèves
VARIATION DU NOMBRE DE CLASSES (RENTREE EN 08.2014) :	-

**M. le Président** procède à l'examen des comptes détaillés page par page.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

#### 4.2.5. CO de Sarine Ouest (pages 19 – 21)

Le budget 2015 se solde par un excédent de charges de Fr. 4'405'440, soit Fr. 45'650 de moins que le budget 2014 ou - 1.0%.

VARIATION DU NOMBRE D'ELEVES :	- 41 élèves
VARIATION DU NOMBRE DE CLASSES (RENTREE EN 08.2014) :	- 0.5 classe

**M. le Président** procède à l'examen des comptes détaillés page par page.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

#### 4.2.6. Budget des quatre centres d'orientation scolaire et professionnelle (page 22)

Le budget 2015 des quatre centres d'orientation présente un total des charges de Fr. 117'870, soit Fr. 4'910 de plus que le budget 2014 ou + 4.3%. Au niveau des produits, la participation de la Ville pour les élèves scolarisés au CO de Pérolles se monte à Fr. 7'500.-.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

#### 4.3. Budget des investissements (pages 29 – 30)

Le montant total des investissements bruts est estimé à Fr. 2'466'000. Après déduction faite des recettes - participation communale de Fr. 125'900 - les investissements nets à charge de l'Association se montent Fr. 2'335'100.-.

**Mme de Weck** quitte l'Assemblée à 18h00.

##### 4.3.1. Home du Gibloux et CO : centrale de chauffage à bois

**M. le Président** laisse la parole à **MM. Benoît Piller et Stéphane Maillard (BEMS SA)**, en charge de l'étude énergétique mandatée par le Home, pour une présentation.

**M. Piller** commence par un bref historique à l'aide d'une présentation powerpoint (cf. les commentaires page 23 de la brochure « Budget 2015 »).

**M. Maillard** remercie le Comité de l'avoir convié à l'Assemblée des délégués et se propose de répondre aux questions en lien avec la centrale de chauffage à bois. **M. Maillard** présente deux diapositives de manière concise. **M. Maillard** explique tout d'abord l'investissement commun, qui concerne la construction de la chaufferie, du silo et des infrastructures communes, qui sera réparti à raison de 40% et de 60% comme l'indiquait M. Piller. A cela s'ajoute l'investissement propre à chacune des parties, le tout résumé par un schéma qu'il présente au moyen de powerpoint.

Est comprise dans cet investissement commun une chaudière à mazout en cas de secours et surtout pour le fonctionnement durant les périodes estivales (production d'eau chaude sanitaire), puisque les chaudières à bois doivent fonctionner dans un régime permanent pour avoir un bon rendement. Un compteur y sera adjoint.

Chacun consommera l'énergie nécessaire à ses propres besoins, avec la pose d'un échangeur de chaleur, entre la production et la distribution.

Un compteur de chaleur sur les deux arrivées décomptera l'énergie utilisée par chacun des consommateurs. La répartition se fera au bout de deux ans, en fonction du calcul des puissances et des consommations en KWh utilisés.

Un autre compteur de chaleur déterminera l'énergie produite par la chaudière à bois qui sera facturé par la corporation forestière, ce qui permet une gestion simplifiée de l'acheminement des plaquettes. En effet, ce sera le fournisseur de plaquette qui prendra la responsabilité de la plus ou moins bonne qualité du combustible.

**M. Maillard** présente ensuite une partie plus technique.

**M. Benoît Piller** présente le plan de financement :

Participation financière maximale de l'Association du CO (selon coût brut estimé)

• 60% des coûts de construction bâtiment chaufferie & silo	Fr. 408'000.-
• 60% des coûts de la production de chaleur / 100% CAD et mesures d'assainissement	Fr. 730'000.-
• Divers et imprévus	Fr. 12'000.-
<b>Total à la charge de l'Association</b>	<b>Fr. 1'150'000.-</b>

Couverture de la dépense

- Emprunt

Frais annuel de fonctionnement à charge du CO

• Intérêts passifs sur emprunt initial à 2.5%	Fr. 28'750.-
• Amortissement annuel (bâtiment et production de chaleur)	Fr. 50'100.-
• Charges d'exploitation annuelles estimées (dont 55 kCHF bois)	Fr. 74'550.-
<b>Charge annuelle</b>	<b>Fr. 153'400.-</b>

La parole est donnée :

**Mme Spicher**, déléguée de la commune de Villars-sur-Glâne s'interroge sur la différence de coût des charges du plan de financement proposé alors qu'il est budgétisé à Fr. 39'000.- dans la brochure.

**M. Yerly** lui explique qu'aux Fr. 39'000.- qui ne concernent que l'achat du bois, il faut ajouter Fr. 20'000.- pour l'achat du mazout, également budgétisés. Ce que confirme **M. Repond** qui rappelle qu'il s'agit d'une estimation prise en considération dans l'étude énergétique établie par M. Maillard, avec un prix de Fr. 45.- le m<sup>3</sup> TTC, qui représente un prix moyen global du marché, mais pas forcément le prix local. **M. Piller** rappelle en outre qu'il s'agit du budget 2015 avec l'ancienne chaudière et non pas celui de 2016. Il propose de modifier sa présentation en précisant Fr. 55'000.- d'achat de combustibles bois et mazout.

**M. Schenevey**, syndic de Belfaux, s'étonne que le GroupeE n'ait pas pensé à un réseau extensible dans le village. **M. Piller** lui répond que la proposition avait été faite, sous la forme d'un contracting, mais qui pour l'Association, s'avère être trop onéreuse, malgré de nombreuses tractations. En outre, une grande partie du village est déjà couverte par un chauffage à distance. **M. Schenevey** demande si une extension n'est pas possible. **M. Piller** lui répond que la distance est trop longue.

**M. Gabaglio**, conseiller communal de Matran, approuve l'idée de collaboration avec le home voisin, mais constate que malgré le fait de développer des synergies avec un projet commun, le prix du KWh reste supérieur. **M. Piller** propose de revenir sur le point des inconvénients et des avantages qu'il cite. **M. Maillard** explique que de nombreuses variantes ont été étudiées. Le prix du kWh à 18.9 cts pour la première variante (Autonomie CO en 2022) est quasiment au même prix que le prix de la deuxième variante « Home et CO », 19.4 cts par kWh. Pour la solution du contracting, qui engageait contractuellement les deux entités, **M. Maillard** rappelle que les deux parties devaient financer, outre la caisse en béton, les installations de chaufferie du GroupeE, ce qui représente par rapport à la deuxième variante, un surcoût de Fr. 200'000.- sur les coûts globaux d'investissement à charge du home et du CO. Par ailleurs, le silo actuel est largement sous dimensionné, ce qui engendre de gros problèmes de livraisons et de sécurité d'acheminement de plaquettes. Un autre problème est celui de la cheminée en contrebas par rapport à la hauteur du home. La nouvelle chaufferie permettra une cheminée au fait du toit du home, élément non négligeable par rapport aux émanations de gaz et de fumée.

Aucune question n'étant posée, M. Piller redonne la parole à **M. le Président**.

**Le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégués d'approuver l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 1'150'000 destiné à la participation financière relative à la construction de la nouvelle centrale de chauffage réalisée en collaboration avec le Home et aux mesures d'assainissement du réseau secondaire du chauffage prévues pour le CO.**

**M. le Président procède au vote :**

- Aucune contre-épreuve
- 3 abstentions

**M. le Président déclare que cet objet est approuvé à l'unanimité moins 3 abstentions et remercie les délégués.**

#### **4.3.2. CO de Marly : aménagement d'un préau & couvert deux-roues**

**M. le Président** laisse la parole à **M. Monnerat**, du bureau d'architectes Lateltin & Monnerat.

**M. Monnerat** salue l'Assemblée et présente son projet à l'aide d'une présentation powerpoint.

**M. Thibaut Bongard**, délégué de la Commune de Marly, relève que le projet a déjà été mis à l'enquête et demande s'il n'avait pas été possible d'attendre l'Assemblée des délégués, ce qui donne l'impression d'un choix forcé, puisque les travaux préalables ont déjà été entamés. Sa deuxième question concerne les 50 places de vélos actuelles de l'abri contre les 100 places prévues pour le nouvel abri ; il se demande si des études ont été faites pour arriver à ce nombre, ou s'il s'agit d'estimation ou de spéculation.

En réponse à sa première question, **M. Monnerat** précise qu'il a fallu tenir compte des difficultés engendrées par la construction de l'école primaire voisine dont la fin des travaux est prévue pour la rentrée scolaire 2015. Dès que les pavillons seront enlevés, les travaux d'aménagements extérieurs, à savoir la cour de récréation de l'école primaire, seront entamés. Il n'est pas possible de travailler simultanément sur les deux opérations, puisqu'aucun espace extérieur n'aurait été disponible pour les élèves. La proposition est d'effectuer les travaux du couvert à vélo et le préau pour le CO en juin, juillet et août, avant les travaux d'aménagement extérieur de l'école primaire. Il était en conséquence difficile de tenir les délais de la mise à l'enquête, rendue plus contraignante depuis 2010, puisque la procédure est devenue plus longue. Impossible d'avoir le permis avant au moins 6 mois.

**M. le Président** ajoute qu'il était important pour le Comité de direction que la convocation aux délégués soit envoyée avant la parution de la mise à l'enquête dans la Feuille Officielle. Cette procédure est expliquée dans le message concernant ce point.

Concernant le nombre de places de vélos, **M. Monnerat** explique que tout est réglé. Un contact a été pris avec la Commune et les normes VSS ont été utilisées, selon des calculs en fonction des écoliers et de pointages. Deux pointages ont été réalisés au mois de juin et au mois d'octobre, pour un total de 40 à 50 vélos. Le comptage des écoliers dépasserait la centaine. Une pondération de ces deux chiffres donne 100 vélos, chiffre agréé par le Service de la mobilité de Marly. L'abri est actuellement essentiellement utilisé par le CO. Le nouvel abri ne sera destiné qu'aux écoliers, un autre abri sera prévu pour les enseignant-e-s. Avec la mise en service de la nouvelle école primaire, le nombre de vélos augmentera encore.

**Mme de Chambrier**, conseillère communale d'Avry, demande comment est récupérée l'eau de pluie.

**M. Monnerat** lui répond que l'eau de pluie est capturée sur le toit par une rigole, puis déversée dans les canalisations. La commune de Marly a un plan de gestion des eaux qui fonctionne sur le site. La rétention s'avère inutile, parce que dans le cadre de la PGE, une rétention commune à l'ensemble du bâtiment existe déjà.

**M. Wicht**, président du conseil communal de Rossens pose la question de la participation de la commune de Marly.

**M. Monnerat** lui explique que la répartition s'est faite par rapport à l'usage de cet abri vélo en fonction des écoles, ce qui représente 1/3-2/3. La commune de Marly construit intégralement les supports vélos de l'abri existant du pavillon numéro 1.

**Mme Savary**, conseillère communale de de Marly et membre du Comité de direction précise que le remplacement des 4 arbres du côté de la halle de sport sera pris en charge par la commune de Marly

Plan de financement :

Coût du projet

• Coût brut estimé	Fr. 860'000.-
• Participation Commune de Marly :	Fr. 125'900.-
Solde net à la charge de l'Association	Fr. 734'100.-

Couverture de la dépense

- Emprunt

Frais annuel de fonctionnement

• Intérêts passifs sur emprunt initial à 2.5%	Fr. 18'350.-
• Amortissement annuel	Fr. 22'000.-
Charge annuelle	Fr. 40'350.-

**M. le Président** remercie **M. Monnerat** pour cette présentation et au nom du Comité de direction propose à l'Assemblée des délégués d'approuver l'octroi d'un crédit de Fr. 860'000.-, destiné à l'aménagement d'un préau et remplacement des abris vélos duquel sera déduit la participation proportionnelle de la Commune de Marly estimée à Fr. 125'900.-. La dépense nette prévisible pour l'Association se monterait ainsi à Fr. 734'100.- TTC.

**Vote : 4 contre épreuves - 9 absentions**

**M. le Président déclare que cet objet est approuvé et remercie les délégués.**

#### 4.3.3. autres investissements courants

**M. le Président** explique que le montant total des autres investissements courants se monte à Fr. 456'000.- et se réfère à la page 30.

	Bâtiment	Matériel et mobilier	Matériel informatique	Matériel d'enseignement	TOTAL
Gibloux	150'000	25'000	50'000		<b>225'000</b>
Marly			116'000		<b>116'000</b>
Pérolles		22'000	45'000		<b>67'000</b>
Sarine Ouest			48'000		<b>48'000</b>
<b>Total</b>	<b>150'000</b>	<b>47'000</b>	<b>259'000</b>	<b>0</b>	<b>456'000</b>

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

#### 4.4. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements

**M. le Président** invite les délégués à voter en bloc l'ensemble du budget 2015, à savoir :

- Budget de fonctionnement 2015 : accepté à l'unanimité
- Budget d'investissement 2015 : accepté à l'unanimité

**Décision** : le budget de fonctionnement 2015 et le budget d'investissement 2015 sont acceptés à l'unanimité.

**M. le Président** remercie l'Assemblée des délégués pour son vote ainsi que tous les acteurs qui ont travaillé à l'élaboration du budget.



## 5. PLAN FINANCIER 2015 - 2019

**M. le Président** rappelle que le comité de direction présentait le 1<sup>er</sup> plan financier de l'histoire de l'Association en novembre 2012. Le document présenté aujourd'hui est une mise à jour de ce plan financier. **M. le Président** relève trois points :

- Pour 2016, les effets financiers d'une hypothèse d'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire au 1<sup>er</sup> janvier 2016, soit le passage de la participation au traitement du personnel enseignant de 30% à 50% à la charge des communes. A noter qu'en fonction du résultat du référendum, l'entrée en vigueur de cette Loi pourrait être reportée.
- Dès 2017, notre part aux charges financières de la Ville de Fribourg influencée par la nouvelle DOSF ;
- Pour les années 2017 à 2019, l'estimation du coût des élèves de nos Communes accueillis dans une école de la Ville repose sur les modalités actuelles du projet de convention 2015 – 2016 ;

**M. Repond** prend la parole et se réfère à la page 2 du plan financier. Il relève l'augmentation de la croissance de l'excédent de charges en pourcent par rapport à l'année précédente. En effet, le plan financier prévoit pour 2016, compte-tenu de l'hypothèse d'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire au 1<sup>er</sup> janvier 2016, une augmentation des charges de 30 %. Il se réfère au courrier du Service des communes s'agissant de la planification financière qui indiquait pour l'année 2015-2016 un taux de croissance de 60 %. Il précise que ces 60 % correspondent au chapitre des frais des CO au niveau de l'Etat et non pas de l'Association en tant que telle. Les 60 % au niveau de l'Etat reposent essentiellement sur le passage de 30 % à 50 % de la participation des communes aux traitements des salaires du personnel enseignant, puisque le chapitre des frais du CO de l'Etat est principalement composé de masse salariale, ce qui n'est pas le cas de notre association.

**M. le Président** souhaite encore apporter une précision à propos de l'augmentation prévisible de 30% liée à l'introduction de la nouvelle Loi scolaire ; la facture adressée aux communes sera plus élevée, ce qui est d'une part lié au traitement des enseignants, l'argent ne faisant que transiter de l'Association vers l'Etat, et que dans le contexte global de ce qui a été voté par les députés au Grand Conseil, l'opération finale pour les communes est globalement positive.

**Mme Sansonnens**, conseillère communale de Neyruz, demande des explications quant aux 60 % notifiés dans le courrier du service des Communes.

**M. Repond** propose un exemple pour clarifier ses propos. Partant de l'hypothèse de 1 mio de charges, que ces charges figurent au chapitre du CO dans les comptes de l'Etat, la participation actuellement facturée aux communes est de Fr. 300'000.- ; si elle passe à Fr. 500'000.-, le passage de Fr. 300'000.- à Fr. 500'000.- permet d'identifier le 60 % qui a été déterminé par le Service de la statistique du canton de Fribourg. Dans les comptes présentés ce soir, la masse salariale des enseignants n'est que de 44 % de la masse totale. L'Association n'accusera pas le même effet que l'Etat au niveau de ses propres comptes.

**M. le Président** souligne que cet argent, qui ne fait que transiter par l'Association, est impacté entièrement au niveau de l'Etat alors qu'il ne l'est que partiellement pour l'Association. Les autres charges qui ne concernent pas l'Etat n'ont pas été prises en compte par ce dernier, dans les chiffres qu'il a communiqués aux communes.

Aucune autre question n'est posée. **M. le Président** tient à remercier M. Repond pour la préparation du plan financier ainsi que de manière plus générale l'ensemble du comité, les directeurs et à travers eux l'ensemble des personnes dans les écoles qui ont collaboré à la préparation non seulement du budget 2015 mais aussi du plan financier présenté ce soir.

## 6. ORGANE DE REVISION DES COMPTES

**M. le Président** soumet aux délégués la proposition de prolonger d'un an le mandat de révision actuellement assuré par la Société MCMConseil SA à Granges-Paccot (année 2012 -2014), soit pour la révision de l'exercice comptable 2015.

**M. Lüthi**, vice-syndic de Belfaux demande pourquoi une seule année puisque légalement le mandat pourrait être repourvu pour trois ans ; il craint une perte du temps.

**M. le Président** rappelle l'Association a travaillé pendant plusieurs années avec le même organe de révision. Il précise qu'il semblerait important d'apporter un regard extérieur avec la nouvelle

organisation qui s'annonce en 2016, porteuse de changements importants. Il n'est toutefois pas encore décidé de garder ou non cet organe par la suite.

Aucune autre question n'est posée. M. le Président procède au vote.

**La proposition de prolonger d'un an le mandat de révision actuellement assuré par la Société MSMConseil SA à Granges-Paccot (année 2012 -2014), soit pour la révision de l'exercice comptable 2015, est acceptée à l'unanimité.**

## **7. ELECTION STATUTAIRE COMPLEMENTAIRE**

**M. le Président** précise qu'il s'agit des représentants des maîtres au Comité de direction (art. 13 al. 3 des statuts)

En préambule, **M. le Président** remercie chaleureusement les membres démissionnaires, Mme Anne-Catherine Pharisa, représentante des maîtres depuis le début de la législature ainsi que M. Sylvain Lang, suppléant, récemment nommé inspecteur primaire de l'arrondissement 4 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Deux personnes se sont présentées, à savoir :

- **Représentant des maîtres au Comité de direction**  
M. Nicolas Carrupt du CO de Pérolles
- **Suppléant**  
M. Xavier Maugère du CO de Marly

**M. le Président** précise qu'une autre proposition n'a été faite.

**Ces deux personnes sont élues à l'unanimité avec les félicitations d'usage pour leur brillante élection.**

**M. le Président** salue le départ de la représentante actuelle ainsi que du suppléant, qui se sont excusés.

## **8. DIVERS**

Démission du Directeur du CO du Gibloux :

**M. le Président** rappelle qu'en date du 16 septembre 2014, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport a pris acte de la démission de M. Stéphane Favre en tant que directeur de l'école du CO du Gibloux pour le 31 décembre 2014.

Entré en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2008, **M. Stéphane Favre** a décidé de donner une nouvelle orientation à son parcours professionnel en reprenant la fonction de Directeur de l'Institut St-Joseph à Villars-sur-Glâne, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le Comité de direction s'associe à la DICS pour remercier chaleureusement **Monsieur Favre** pour son engagement et son énergie consacrés depuis 2008 à l'ensemble des partenaires du CO du Gibloux, sans oublier les élèves, les parents et bien évidemment les enseignants. Un cadeau lui est offert en guise de reconnaissance.

**M. Stéphane Favre** remercie chaleureusement l'Assemblée et relève le plaisir qu'il a eu durant ces dernières années à mener sa tâche à bien. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une fuite du CO du Gibloux, mais qu'il a saisi l'opportunité de pouvoir se consacrer à l'enseignement spécialisé.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

**M. le Président** remercie les délégués de leur participation et leur proposer le verre de l'amitié offert par l'Association (de même que le biscôme de la St-Nicolas et clôturer officiellement l'Assemblée à 19h10 .

Fribourg, le 15 décembre 2014

Pour le procès-verbal :  
**Angelika GREIM**